

Qu'est-ce que l'innovation sociale ?

Philippe Durance*

Le développement des sociétés modernes occidentales est caractérisé par une l'influence dominante de la technique. Avec les Lumières, la relation entre science, technique et société devient constitutive du « progrès », c'est-à-dire « d'un mouvement en avant ». La conscience de la vertu d'une telle relation conduira notamment Diderot, d'Alembert et les Encyclopédistes à viser pour leur ouvrage « qu'il développe le vrai principes des choses ; [...] qu'il contribue à la certitude et au progrès des connaissances humaines, et qu'en multipliant le nombre des vrais savants, des artistes distingués, et des amateurs éclairés, il répand dans le société de nouveaux avantages »¹. Quelques années plus tard, l'abbé Grégoire, ancien évêque de Blois et député à l'Assemblée nationale, soulignera que, sous l'effet de l'industrie, c'est-à-dire grâce à l'association de l'homme et de la nature, « s'agrandit le cercle de nos connaissances et le nombre de nos jouissances » ; pour diriger toutes les sciences « vers un but utile » et pour que « le point de coïncidence de toutes leurs découvertes soit la prospérité physique et morale de la République », il proposera la création d'un conservatoire pour les arts et métiers, destiné à montrer les inventions nouvelles, moyen « propre à féconder le génie »².

Un des principaux marqueurs de l'influence de la technique sur la société est celui du sentiment d'accélération du temps : tout va toujours de plus en plus vite. Ce constat, très actuel, vaut autant aujourd'hui qu'il y a un siècle et demi. En 1872, l'historien Jules Michelet, alors âgé de soixante-quatorze ans, à l'issue de la rédaction de son dernier ouvrage sur l'histoire du XIX^e siècle, observe que l'un « des faits les plus graves, et les moins remarqués, c'est que l'allure du temps a tout à fait changé. Il a doublé le pas d'une manière étrange. Dans une simple vie d'homme [...], j'ai vu deux grandes révolutions qui autrefois auraient peut-être mis entre elles deux mille ans d'intervalle ». De fait, chaque changement technique majeur provoque une désynchronisation entre des structures temporelles perçues différemment (temps quotidien, temps de la vie humaine, temps de l'époque), qui provoque ce sentiment d'accélération³ et met en exergue certains problèmes de société (apparition d'un « fossé » social, perte de repères, décisions arbitraires, etc.). Face à ce phénomène d'accélération, la critique du modèle vertueux du progrès technique se généralise, particulièrement durant la seconde moitié du XX^e siècle. La puissance acquise par l'homme sur lui-même et sur la nature pose la question de ce qu'il advient « de l'homme — et du sens de l'homme — quand il accède à un tel pouvoir »⁴. Pour certains, l'emprise de la technique entraîne nécessairement notre

* Professeur associé au Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM) Paris. Juin 2010.

¹ Denis Diderot, Jean d'Alembert et al., *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, 1771.

² Henri Grégoire, *Rapport sur l'établissement d'un Conservatoire des Arts et Métiers*, 1794 ; texte présenté et commenté par Philippe Durance, CNAM, janvier 2010.

³ Hartmut Rosa, *Accélération. Une critique sociale du temps*, La Découverte, 2010.

⁴ Paul Ricœur, « L'aventure technique et son horizon planétaire », *Christianisme social*, 1956.

civilisation dans « une lutte progressive avec la nature »⁵. Cette puissance est alors remise en question. Quelques philosophes proposent de revoir les modalités de prise de décisions ou leurs principes sous-jacents, ainsi que de nouvelles règles pour gérer la cité, une nouvelle « politique », en reliant moyens (techniques) et fins (humaines) et en les articulant aux bénéfiques de ces dernières⁶.

Pourtant, la technique, devenue « technologie »⁷, va garder sa prégnance dans le mécanisme du progrès. L'innovation, nouvel impératif global et véritable « institutionnalisation » du changement, reste avant tout technologique : « il est désormais couramment admis que la mise au point et la diffusion de nouvelles technologies jouent un rôle crucial dans la croissance de la production et de la productivité »⁸ et donc, implicitement, dans le progrès social. Le progrès technique reste assimilé au progrès social et le résultat de la mutation technique est considéré « comme l'expression de contraintes objectives technico-économiques incontournables »⁹. Les améliorations de niveau de vie servent par ailleurs « de justification aux effets négatifs (déqualification, risques liés à la création, à l'application et à l'emploi des technologies, menaces sanitaires, destruction de la nature). Les désaccords sur les 'conséquences sociales' ne font pas même obstacle à la mise en place des innovations technico-économiques, qui se soustrait fondamentalement à la légitimation politique [...]. Le progrès remplace le scrutin. Le progrès se substitue aux questions, il est une sorte de préaccord pour des objectifs et des conséquences qui restent inconnus et non nommés »¹⁰.

Cependant, certains phénomènes de résistance (catastrophes technologiques, remise en cause des savoirs experts, échecs du débat public, etc.) vont faire apparaître la nécessité de prendre en compte l'acceptation de ces technologies par la société, leur appropriation, ouvrant ainsi une brèche dans les processus classiques (descendants ou « *top-down* ») d'innovation. Aujourd'hui, le « mystère » de la non-traduction en termes économiques de la « grande révolution technologique » (amélioration de la productivité globale des facteurs et des taux de croissance de la production) amène « à mettre davantage l'accent sur l'importance critique de certains aspects du processus d'innovation autres que la recherche et développement »¹¹.

Le mythe d'un progrès continu lié au changement technique est donc partiellement rompu. Ce n'est donc pas un hasard si le thème de l'innovation sociale prend une place de plus en plus considérable dans les préoccupations des organisations, publiques comme privées. Sans pour autant que soient levées toutes les ambiguïtés liées à l'innovation comme condition d'amélioration des sociétés

⁵ Éric Weil, *Philosophie politique*, 1956.

⁶ Ce sera notamment le cas de Gaston Berger avec la prospective (1955), plus tardivement, d'Hans Jonas avec le principe responsabilité (1979), ou encore d'Ulrich Beck avec la société du risque (1986).

⁷ Étymologiquement parlant, il s'agit du discours sur la technique.

⁸ OCDE, *La mesure des activités scientifiques et technologiques. Principes directeurs proposés pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation technologique*, manuel d'Oslo, 2005.

⁹ Ulrich Beck, *La société du risque*, Suhrkamp Verlag, 1986 ; trad. Aubier, 2001.

¹⁰ *Idem*.

¹¹ OCDE, *La mesure des activités scientifiques et technologiques*, *op. cit.*

humaines. Et sans compter sur les résurgences régulières des croyances liées aux modèles anciens. Ainsi, en juin 2010, la DG Recherche de la Commission européenne lance une grande opération de mobilisation des scientifiques européens pour relever le défi et « transformer l'Europe en une Union pour l'innovation », avec comme argument : « L'Europe traverse sa pire crise économique depuis les années 1930. Pour remplacer les emplois perdus et parvenir à une économie prospère, verte et juste dans l'avenir, il est primordial d'améliorer la performance européenne dans l'innovation : en d'autres termes, développer de nouveaux produits et services qui créent de la richesse »¹². La sortie de crise passera donc par l'innovation en produits et services qui, elle-même, conduira à la prospérité économique, mais sans que le rôle et la place de l'homme ou du territoire ne soient explicitement abordés. Comme le disait Alfred de Musset : « Le siècle présent, en un mot, qui sépare le passé de l'avenir, qui n'est ni l'un ni l'autre et qui ressemble à tous les deux à la fois et où l'on ne sait, à chaque pas qu'on fait, si l'on marche sur une semence ou sur un débris. Voilà dans quel chaos il fallut choisir alors »¹³.

L'innovation comme processus de changement

L'innovation est un concept qui appartient initialement au monde de l'entreprise. L'OCDE, à travers le manuel d'Oslo, définit l'innovation comme « la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise ». Il s'agit donc d'un changement. Il aura fallu attendre 2005 et la troisième édition de ce document de référence pour que la définition initiale de l'innovation soit enrichie de dimensions qui ne soient pas purement techniques. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit avant tout d'un processus qui aboutit à « la réalisation de produits ou procédés technologiquement nouveaux ou améliorés ». La place de la technologie reste donc prépondérante, pas forcément dans le processus en lui-même, mais dans le résultat auquel il conduit.

L'innovation se différencie de l'invention : l'invention est une idée originale, fruit de la création, de l'imagination, matérialisée ou non ; l'innovation constitue le déploiement de cette idée dans une organisation ou sur un marché dans le but, soit d'améliorer le fonctionnement de l'organisation pour être plus efficace, soit d'apporter aux clients un meilleur produit ou service pour être plus compétitif. L'innovation est à la fois un processus et un résultat. La principale problématique de l'innovation consiste donc à mettre en place dans une organisation un processus qui va de la génération d'une idée à l'acceptation du changement réalisé (l'innovation), en passant par la phase de transformation de l'idée en changement réalisé (le processus d'innovation). L'étendue de cette problématique varie significativement selon l'intensité de l'innovation : incrémentale (petite amélioration) ou de rupture, c'est-à-dire modifiant profondément la chaîne de valeur de l'organisation et/ou le produit ou le service rendu.

¹² Document d'appel de la DG Recherche de la Commission européenne envoyé aux membres du réseau européen Sinapse (*Scientific information and expertise for policy support in Europe*), 16 juin 2010.

¹³ Alfred de Musset, « La confession d'un enfant du siècle (fragments) », *Revue des Deux Mondes*, 1835.

Une des principales conditions de réalisation d'une innovation (autrement dit pour qu'une idée devienne une innovation, un changement réalisé) est son appropriation par les hommes qui l'utilisent (l'organisation ou le marché). Ce problème d'acceptabilité est l'un des obstacles majeurs à la diffusion des idées nouvelles et a fait l'objet de très nombreuses approches pour tenter de le résoudre, principalement dans le domaine technologique¹⁴.

L'innovation sociale, une innovation par et pour la société

« Solutions to America's challenges are being developed every day at the grass roots -- and government shouldn't be supplanting those efforts, it should be supporting those efforts ».

President Barack Obama, June 30, 2009

L'innovation sociale est devenue en quelques années un sujet récurrent dans les politiques publiques, en France comme à l'étranger. Cette généralisation cache cependant des conceptions assez contrastées, tant en terme de périmètres que de principes et de modalités d'action.

Stricto sensu, l'innovation sociale s'applique « aux principes même des politiques sociales, mais également à leurs modalités pratiques de mise en œuvre ». Elle concerne « l'ensemble des réglementations, des prestations, des équipements et des services visant à couvrir, prévenir et compenser un risque social »¹⁵. Si les politiques sociales sont concernées aujourd'hui par l'innovation, c'est qu'elles sont confrontées à des problèmes importants de financement dus à la conjonction de plusieurs phénomènes : niveau de la dette publique limitant les ressources, vieillissement de la population, modifications des comportements vis-à-vis des risques de la vie, impacts des nouvelles technologies, etc. générant des besoins, et donc des coûts, de plus en plus importants. Le problème de l'efficacité est donc posé et l'innovation apparaît comme une solution aux nombreux problèmes soulevés. Dans cette approche, l'innovation sociale est abordée à la fois comme un moyen de répondre aux changements non maîtrisés de la société (adaptation du système), et comme moyen de provoquer les changements souhaités (modifier les comportements, par exemple). Bien que l'importance de la technologie y soit globalement moindre, cette forme d'innovation répond à la définition classique : il s'agit bien d'imaginer des solutions, voire de s'inspirer d'idées mises en œuvre ailleurs, et de les diffuser au sein d'une organisation ou auprès de bénéficiaires donnés, le principal problème étant l'appropriation des solutions proposées.

Cette acception de l'innovation sociale est celle admise par l'État français. En janvier 2010, la délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIIESES) du ministère du Travail est intégrée au sein d'une grande direction générale de la cohésion sociale (DGCS) rassemblant d'autres administrations centrales chargées des affaires sociales (action sociale, droits des femmes et égalité, famille). Cette direction a pour mission de « concevoir,

¹⁴ Il existe des modèles prédictifs d'acceptabilité des technologies qui prennent en considération tant la dimension pratique de l'acceptabilité (utilité, ergonomie, prix, etc.) que l'acceptabilité sociale (normes, valeurs, etc.).

¹⁵ Pierre-Yves Cusset, Julien Damon et al., « Les politiques sociales au défi de l'innovation », *Regards*, n°37, 2010.

piloter et évaluer les politiques publiques de solidarité, de développement social et de promotion de l'égalité favorisant la cohésion sociale ».

À l'opposée de cette approche, l'innovation sociale peut être définie comme l'innovation mise en œuvre par différents acteurs de la société civile (individus, associations, entreprises, etc.) en réponse aux principaux problèmes de société. Il s'agit donc d'une innovation par et pour la société. L'enjeu pour la « puissance publique »¹⁶ est alors d'identifier cette réponse (processus ascendant ou « *bottom-up* »), y compris par sa « co-construction », et ouvre la question de la participation à la décision publique et de la gouvernance. La problématique d'appropriation ne se pose pas de la même manière que pour l'innovation classique (processus descendant ou « *top-down* »), puisque l'innovation a déjà été mise en œuvre à un endroit donné ; elle est remplacée par celle de la généralisation, c'est-à-dire de la reproduction de l'innovation dans d'autres situations aux problèmes communs. Cette approche est typiquement celle prise par le gouvernement des États-Unis avec la création en juin 2009 de l'*Office of Social Innovation and Civic Participation* (SCIP) dont les principales missions sont de financer les réponses innovantes qui ont des résultats tangibles et développer de nouveaux modèles de coopération entre les acteurs.

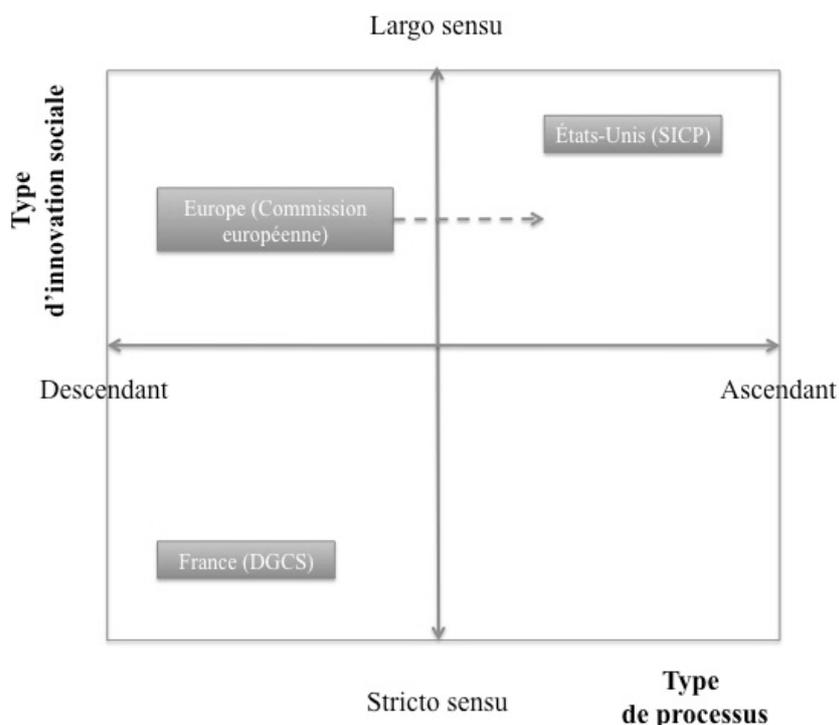


Figure 1 — Typologie de l'innovation sociale

Entre ces deux approches, la position prise par la Commission européenne implique un type de processus descendant appliqué à un périmètre qui paraît plus

¹⁶ Dans cette approche, la notion de « puissance publique » est très large et ne se limite pas aux agents de l'État : elle admet l'incorporation d'acteurs variés (constitutifs de la « société civile ») dont l'objectif est d'intervenir dans « l'espace public » pour contribuer à la résolution de problèmes de société. Le renversement du processus d'innovation (de descendant à ascendant) provoque une nécessaire distinction entre les aspects publics (espace public, décision publique, puissance publique) et les aspects politiques.

large que celui de l'innovation sociale *stricto sensu*, bien que rattaché aux affaires sociales. Elle entend par innovation sociale : « la conception et la mise en œuvre de réponses créatives aux besoins sociaux », ces derniers couvrant un large éventail de domaines (protection de l'enfance, réseaux sociaux, transports, etc.)¹⁷. Un récent rapport réalisé à la demande de la DG Entreprises et Industrie, destiné à proposer des recommandations pour la future politique européenne en matière d'innovation, indique une ouverture claire vers un « modèle » de type américain¹⁸. Les rédacteurs proposent de passer d'une société de la connaissance à une société de l'innovation, soulignent la nécessité de réinventer l'Europe par l'innovation et invitent à ne pas surestimer le poids de la technologie (« plus de technologie n'est pas la solution »), mais au contraire à ouvrir l'innovation aux autres dimensions, sociales notamment (« l'innovation sociale explique 75 % des réussites sur le plan de l'innovation »). Face aux enjeux auxquels l'Europe doit faire face (climat, vieillissement de la population, exclusion sociale, etc.), ils appellent à favoriser une collaboration à grande échelle de l'ensemble des acteurs et à la création de fonds d'innovation sociale. La définition de l'innovation utilisée dans ce cadre est très large : « la capacité des individus, des entreprises, des nations entières à créer en permanence leur futur souhaité ».



L'innovation sociale constitue une forme d'innovation spécifique. Elle se base sur un processus non pas descendant (création et diffusion, impulsé le plus souvent par une fonction de recherche et développement) posant un problème d'appropriation, mais ascendant (identification d'une pratique existante et reproduction) qui conduit à prendre en considération un problème de généralisation dans lequel participation et expérimentation constituent des clés importantes.

¹⁷ Commission européenne, « Le président Barroso discute des moyens de stimuler 'l'innovation sociale' », DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances, 20 janvier 2009.

¹⁸ Business Panel on future EU innovation Policy, *Reinvent Europe through Innovation. From a Knowledge Society to an Innovation Society*, Commission européenne, DG Entreprises et Industrie, novembre 2009